

Conditions Générales de location

Référence logement **F2 Les 2 alpes**
Nom Résidence **Le Flocon d'Or**
Adresse **Zac Du Soleil**
Etage **8**
N° **8015**
Code postal **38860**
Ville **Les Deux Alpes**



D'une capacité maximum de 5 personnes (surface de 30m2)

Pour la période commençant le : **samedi, juin 06, 2009** (14h00)

Et se terminant le : **samedi, juin 13, 2009** (10h00)

Nous avons bien reçu le solde du règlement en date du

Article 1 : Dispositions générales

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue (Voir ci-dessus)

Article 2 : Utilisation des lieux

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.

Le locataire s'engage à **rendre le meublé, à son départ, aussi propre et rangé**

Qu'il l'aura trouvé à son arrivée. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

Article 3 : Dépôt de garantie

IL devra être payé par chèque avec le solde de la réservation et sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire et le retour des clefs sauf en cas de retenue.

Nous comptons sur votre responsabilité et votre civisme.

Article 4 : Nombre d'occupants

En aucun cas le nombre de personnes ne peut dépasser celui qui est mentionné dans le contrat.

Article 5 : Etat des lieux et inventaire.

L'état des lieux ne sera pas nécessaire, mais nous comptons sur vous pour que la famille suivante trouve l'appartement dans le même état que vous.

Dans l'appartement, vous trouverez un inventaire. Merci de signaler rapidement les objets manquants.

Article 6 : Interruption de séjour.

En cas de désistement du locataire :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées.
- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale..

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause. il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 7 : Assurances.

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il doit souscrire l'extension nécessaire, tous vols, dans la période de location, étant à la charge du locataire.

Vous trouverez ci-joint une clef de l'appartement (une autre clef est à disposition dans l'appartement)

Une enveloppe pour un retour de la clef vous est fournie. Merci de la renvoyer rapidement.

Le propriétaire,

Infos pratiques



L'appartement ne dispose pas de parking privé.

L'appartement dispose d'un local à ski.

Mise en route du compteur électrique à votre arrivée (à gauche de la porte d'entrée)

N'oublier pas d'éteindre le compteur à votre départ.

Nettoyer et laisser la porte ouverte du réfrigérateur en partant.

Utiliser le lave vaisselle avec des produits appropriés (Galets non fournis)

A votre disposition pour les 5 couchages :

Chambre :

- Lit 190 x 90 superposé bas : Couette pour lit de 90 cm (prévoir drap housse et housse de couette)
- Lit 190 x 90 superposé haut : Couette pour lit de 90 cm (prévoir drap housse et housse de couette)
- Lit 190 x 90 gigogne : Couette pour lit de 90 cm (prévoir drap housse et housse de couette)

Séjour :

- Canapé / lit 140 x 190 : Couette pour lit de 90 cm x 2 (prévoir drap housse et housse de couette)

Prévoir également des taies d'oreillers 60 x 60

En cas de problème, vous pouvez nous appeler au :

06 64 890 900

04 78 47 30 48

Bon séjour et bon ski.